

QCM LAP

(Présentation & contenu)

Question n°1 : Comment s'appelle la première partie de la Loi de Finances initiale ?

A/ Moyens des politiques publiques et dispositions spéciales

B/ Ressources et charges du Budget de l'État

C/ Conditions générales de l'équilibre financier

Question n°2 : A quoi sert le premier article de la Loi de Finances initiale ?

A/ Il sert à présenter le tableau d'équilibre de la Loi de Finances

B/ Il sert à donner l'autorisation de percevoir les impôts

C/ Il sert à fixer le barème de l'impôt sur le revenu

Question n°3 : Quel est le minimum de LFR par an ?

A/ 4

B/ 2

C/ 1

Question n°4 : Quel est le maximum de LFR par an au cours de la Vème République ?

A/ 3

B/ 5

C/ 4

Question n°5 : A quelle date maximale le gouvernement doit-il avoir déposé le Projet de Loi de Règlement ?

A/ 1^{er} juin de l'année N

B/ 1^{er} juin de l'année N+1

C/ 30 juin de l'année

Question n°6 : A quoi sert la Loi de Règlement ?

A/ A récapituler avec exactitude le montant des recettes encaissées et des dépenses payées et à arrêter définitivement le montant du déficit budgétaire

B/ A récapituler avec exactitude le montant des recettes encaissées et des dépenses payées et à accorder des autorisations rétroactives en matière de dépenses

C/ A récapituler avec exactitude le montant des recettes encaissées et des dépenses payées et à arrêter définitivement le montant du déficit budgétaire + à accorder des autorisations rétroactives en matière de dépenses

Question n°7 : En vertu de quel texte la LFI doit-elle être votée par le Parlement avant le début de l'exercice ?

A/ L'article 1^{er} de la LOLF

B/ L'article 47 de la Constitution

C/ L'article 34 de la Constitution

Question n°8 : L'article 45 de la LOLF indique deux procédures pour faire face à un retard du Parlement dans le vote de la LFI. Cochez la mauvaise réponse. Attention : pas de bêtise !

A/ En cas de retard, le gouvernement peut faire voter la première partie de la LFI avant le début de l'exercice

B/ En cas de retard, le gouvernement peut faire voter le premier article de la première partie de la LFI

C/ En cas de retard, le Gouvernement peut faire voter l'article d'équilibre de la LFI

Question n°9 : Les Lois de Financement de la sécurité sociale existent depuis :

A/ 1995

B/ 1996

C/ 2008

Question n°10 : Les Lois de programmation des Finances publiques existent depuis :

A/ 1996

B/ 2008

C/ 2007

Question n°11 : Combien y a-t-il de bleus généraux ?

A/ 5

B/ 4

C/ 3

Question n°12 : Que signifie la couleur bleue ?

A/ Document budgétaire obligatoire

B/ Document budgétaire qui fait courir les délais constitutionnels

C/ Document budgétaire obligatoire et qui fait courir les délais constitutionnels

Question n°13 : Quelle différence faites-vous entre les jaunes et les oranges qui sont tous les deux des documents budgétaires obligatoires ne faisant pas courir les délais

A/ Les jaunes ont été créés par la LOLF (30 documents) alors que les oranges existaient déjà : documents de politiques transversales (20 documents)

B/ Les oranges ont été créés par la LOLF (30 documents) et sont des documents de politiques transversales alors que les jaunes existaient déjà (20 documents)

C/ Les oranges ont été créés par la LOLF (20 documents) et sont des documents de politiques transversales alors que les jaunes existaient déjà (30 documents)

Question n°14 : Les Projets Annuels de Performance (PAP) sont des documents budgétaires de couleur :

A/ Verte

B/ Jaune

C/ Bleue

Question n°15 : Quelle est la couleur des Budgets Votés ?

ce sont des documents budgétaires imprimés après le vote du Parlement pour servir de guide aux ministères pour les dépenses des différents programmes.

A/ Bleu

B/ Jaune

C/ Vert

Question n°16 : Quelle est la couleur des documents qui récapitulent la nomenclature d'exécution des dépenses de l'État pour chaque ministère ?

A/ Bleu

B/ Blanc

C/ Vert

Question n°17 : Pour quelle raison le Conseil constitutionnel a-t-il déclaré le Projet de Loi de Finances pour 1980 contraire à la Constitution dans sa décision du 24 décembre 1979 ?

A/ En raison d'un vice de procédure car le Gouvernement a obligé le Parlement à passer à la discussion et au vote de la 2^{ème} partie sans attendre que la première ne soit adoptée

B/ En raison d'un vice de procédure car le Gouvernement avait retardé le vote du Parlement

C/ En raison d'un vice de procédure car l'Assemblée nationale avait rejeté l'article d'équilibre ce qui est interdit par la Constitution

Question n°18 : Combien de fois a joué la procédure du petit retard (art 45 de la LOLF) ?

A/ 1 fois

B/ 2 fois

C/ 3 fois

Question n°19 : Combien de fois a joué la procédure du grand retard (art. 45 de la LOLF) ?

A/ 3 fois

B/ 2 fois

C/ 1 fois

Question n°20 : Cochez la disposition qui appartient au contenu obligatoire de la LFI :

A/ L'octroi de la garantie de l'État

B/ Les dispositions fiscales (assiette, taux et modalités de recouvrement des impositions de toutes natures)

C/ L'autorisation de percevoir les impôts

Question n°21 : Cochez la disposition qui appartient au contenu exclusif de la Loi de Finances :

A/ L'octroi de la garantie de l'État

B/ Les dispositions fiscales (assiette, taux et modalités de recouvrement des impositions de toutes natures)

C/ L'autorisation de percevoir les impôts

Question n°22 : cochez la disposition qui appartient au contenu facultatif ou partagé de la Loi de Finances :

A/ L'octroi de la garantie de l'État

B/ Les dispositions fiscales (assiette, taux et modalités de recouvrement des impositions de toutes natures)

C/ L'autorisation de percevoir les impôts

Question n°23 : Comment le Conseil constitutionnel appelle-t-il les cavaliers budgétaires ?

A/ Une disposition appartenant au contenu exclusif de la Loi de Finances

B/ Une disposition étrangère à l'objet des Lois de Finances

C/ Une disposition étrangère au contenu obligatoire des Lois de Finances

Question n°24 : Quand la LFI contient des cavaliers budgétaires, que peut-on faire ?

A/ Faire voter une nouvelle LFR pour les retirer de la LFI

B/ Saisir le Conseil constitutionnel

C/ Saisir la Commission des Finances pour contester le vice de procédure

Question n°25 : Les affectations de recettes et la ratification des décrets d'avance sont des dispositions appartenant au contenu :

A/ Obligatoire

B/ Exclusif

C/ Facultatif

Question n°26 : Dans le calcul des recettes de l'État dans le tableau d'équilibre, combien y a-t-il de soustractions ?

A/ Une seule soustraction : les remboursements et dégrèvements d'impôts (R&D)

B/ Une seule soustraction : les prélèvements sur recettes (PSR)

C/ Deux soustractions : R&D + PSR

Question n°27 : Que représentaient la TVA et l'IR en % du total des recettes fiscales nettes en 2019 (Loi de Règlement) ?

A/ 52% TVA et 25% IR

B/ 50% TVA et 27% IR

C/ 46% TVA et 26% IR

Question n°28 : Au sein des dépenses brutes du Budget général de 2019 (Loi de Règlement), quel était le titre le plus important ?

A/ Le titre 2 (dépenses de personnel)

B/ Le titre 3 (dépenses de fonctionnement)

C/ Le titre 6 (dépenses d'intervention)

Question n°29 : Quels sont les 3 plus gros employeurs publics au sein des ministères ?

A/ Éducation nationale n°1 – Armées n°2 – Intérieur n°3

B/ Éducation nationale n°1 – Intérieur n°2 – Armées n°3

C/ Éducation nationale n°1 – Intérieur n°2 – Bercy n°3

Question n°30 : Que représentaient les recettes non fiscales dans le Budget de l'État en 2019 (Loi de Règlement) ?

A/ 14 Mds d'euros dont 41% provenaient des dividendes versés par les sociétés dont l'État est actionnaire

B/ 24 Mds d'euros dont 41% provenaient des dividendes versés par les sociétés dont l'État est actionnaire

C/ 17 Mds d'euros dont 41% provenaient des dividendes versés par les sociétés dont l'État est actionnaire

Question Bonus : quelles sont les 4 plus importantes ressources fiscales de l'État classées par ordre décroissant de volume ?

A/ TVA-IR-TICPE-IS

B/ TVA-IS-IR-TICPE

C/ TVA-IR-IS-TICPE

Question Super-Bonus : Quelles sont les 5 plus grosses missions du Budget Général de l'État en 2019 (Loi de Règlement) ?

A/ Enseignement scolaire – Défense – Engagements financiers – Solidarité - Sécurités

B/ Remboursements et Dégrèvements – Enseignements scolaire – Défense – Engagements financiers – Recherche et Enseignements supérieur

C/ Remboursements et Dégrèvements – Défense – Enseignement scolaire – Recherche et Enseignement supérieur – Sécurités

